

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 avril 2026

Délibération n°20260430\_19

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 69

Présents : 62

Pouvoirs : 7

Votants : 69

- dont « pour » : 69

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : Désignation des représentants au SMABACAB**

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – BOULIER Norbert – BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – CAMY Bruno – PINAUD Laurence - BARREAUX Bernadette – LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – PERRON Michèle - RADOUX Loïc – NOEL Yannick – BELAIR Lionel – CHAUSSEPIED Pierre – FLAGEY Jean-Michel – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle – FELIX Héloïse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – BRIE Antoine – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-LUNÉ Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal

2-MELON Marilyne suppléante de AUDOUIN Mickaël

3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

4-GROLLEAU Jean-Philippe suppléant de KAUD Pascal

5-FAURE Sigrid suppléante de BAUSSANT Jean-Robert

Pouvoirs :

1- MICHONNEAU Patrick pouvoir à JEROME Géraldine

2- REMAUD Richard pouvoir à COMBAUD Alain

3- CHAUDRET Basile pouvoir à BOUCHET Éric

4- ROULLAND Jean pourvoir à SOURY Christine

5- SEMON Laura pouvoir à FOURÉ Brigitte

6-PINGANAUD Paul pouvoir à COMBAUD Renaud

7-SYLVESTRE Gilles pouvoir à CROIZARD Christian

-----  
Secrétaire de séance : Émilie ROUX

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SMABACAB

Vu l'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) créant la compétence GEMAPI,

Vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), faisant de la compétence GEMAPI une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018,

Vu la délibération n°20180125\_15 en date du 25 janvier 2018, transférant la compétence de la Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations « GEMAPI » aux 6 syndicats suivants : SBAISS, SMABACAB, SYBRA, SBCP, SYBTB, SYMBA (exercice de la compétence par délégation),

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI rappelle aux conseillers communautaires l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CDC Cœur de Charente.

Afin de représenter la CDC au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB), il est nécessaire de désigner des délégués. Monsieur le Vice-Président rappelle l'article L 5711-1 du CGCT, selon lequel « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

Communes concernées : Aigre, Ambérac, Barbezières, Bessé, Charmé, Ébréon, Fouqueure, Juillé, les Gours, Ligné, Lonnes, Lupsault, Luxé, Oradour, Ranville-Breuillaud, St Fraigne, Tusson et Verdille.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée de désigner les délégués suivants :

SMA BACAB				
Délégués	Titre	Nom	Prénom	Commune
<b>Titulaires (13)</b>	Monsieur	COMBAUD	Renaud	Aigre
	Monsieur	BOUCARDEAU	Raphaël	Aigre
	Monsieur	TYRÉ	Christophe	Aigre
	Monsieur	PRUDHOMME	Jean-Marc	Oradour
	Monsieur	BERTRAND	Michel	Saint-Fraigne
	Monsieur	LAFOND	Valentin	Saint-Fraigne
	Monsieur	BELAIR	Lionel	Ligné
	Monsieur	MICHELET	Sandrine	Barbezières
	Monsieur	GRES	Dimitri	Ebréon
	Monsieur	RADOUX	Loïc	Les Gours
	Monsieur	RABIOUX	Jean-Michel	Charmé
	Monsieur	LIZOT	Jackie	Bessé
	Monsieur	DEVAUTOUR	Jean-Christian	Ambérac
<b>Suppléants (13)</b>	Monsieur	GROLLEAU	Jean-Paul	Juillé
	Monsieur	MICHAUD	Thierry	Les Gours
	Monsieur	SYLVESTRE	Erwan	Oradour
	Monsieur	BONNET	Michel	Saint-Fraigne
	Monsieur	BOIZUMAUULT	Sylvie	Barbezières
	Monsieur	COMBAUD	Alain	Ambérac
	Monsieur	LAVERGNE	Didier	Oradour
	Monsieur	BOURDIER	Béatrice	Luxé
	Monsieur	MARCELIN	Céline	Saint-Fraigne
	Monsieur	BERTRAND	Didier	Puyréaux
	Monsieur	MAGNANT	Lauren	Fouqueure
	Monsieur	PETUREAU	Jérôme	Charmé
Monsieur	PANTIER	Jean-Marie	Juillé	

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les désignations précitées ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Renaud COMBAUD**

